AVIS DE PUBLICITÉ

**Prestation de service relative à l’assistance projet au Burkina Faso dans le cadre de l’action « MédiaSahel pour elles »**

**(projet « MédiaSahel »)**

# Date limite de remise des documents : 05/06/2022 à 22h00 (heure de Paris) par mail à l’adresse suivante : : [sylvie.larriere@externe.cfi.fr](mailto:sylvie.larriere@externe.cfi.fr)

**avec impérativement en objet « CM MédiaSahel pour Elles » Burkina Faso**

*Le Contrat sera attribué sous réserve d’obtention du financement.*

Le présent document est un avis de publicité à valeur informative. Ce document n’a donc pas de valeur contractuelle.

# Dans le cadre de la mise en œuvre de l’action « MédiaSahel pour Elles », rattachée au projet « MédiaSahel », CFI Agence française de développement médias recherche un·e Prestataire pour le service d’assistance projet au Burkina Faso.

Début de prestation souhaité dès que possible

Durée maximale de la prestation : 18 mois

# PRÉSENTATION DE CFI

Créée il y a 30 ans, CFI Agence française de développement médias, filiale du groupe France Médias Monde (FMM) est chargée par le ministère français de l’Europe et des Affaires étrangères (MEAE) de coordonner et d’animer la politique française d’aide au développement des médias du Sud. Elle accompagne les acteurs du secteur des médias (télévisions, radios, presse écrite, médias sociaux), publics ou privés, afin de renforcer les processus de modernisation, de démocratisation et de développement que la France souhaite soutenir. CFI intervient uniquement dans les pays en développement ou émergents. Conformément aux priorités de l’aide au développement française, les moyens et les actions sont aujourd’hui concentrés prioritairement vers l’Afrique subsaharienne, le monde arabe, et secondairement vers les Balkans, le Caucase et certains pays asiatiques.

La communauté de CFI, ce sont à la fois :

* + Des professionnel·les des médias du Sud, managers, cadres, journalistes, technicien·nes, et parfois citoyen·ne·s engagé·es, qui agissent pour la modernisation et la démocratisation du secteur médiatique de leur pays, et s’engagent avec CFI dans des projets structurants ; les bénéficiaires des projets de CFI ;
  + Des acteurs et actrices du développement qui partagent avec CFI les valeurs de liberté d’expression et de professionnaliser le secteur des médias dans les pays du Sud ; les partenaires de CFI ;
  + Des professionnel·le·s expérimenté·es qui s'engagent pour transmettre leurs compétences et leur vécu ; les expert·es CFI ;
  + Des bailleurs qui soutiennent financièrement les programmes de développement économique et démocratique du secteur des médias, conformément aux orientations défendues par la France au sein de la communauté internationale.

CFI est structurée autour de deux directions géographiques opérationnelles :

1. La direction Afrique qui gère les interventions en Afrique subsaharienne, dans l’océan indien et dans la zone Caraïbes (Haïti) ;
2. La direction Méditerranée-Asie qui gère les interventions dans le monde arabe, le Caucase, ainsi qu’en Asie.

Présentation de CFI en vidéo : [https://w](http://www.youtube.com/watch?v=mJJ3t-iubog)ww.y[outube](http://www.youtube.com/watch?v=mJJ3t-iubog).com[/watch?v=mJJ3t-iubog](http://www.youtube.com/watch?v=mJJ3t-iubog)

# CONTEXTE ET CADRE DE LA PRESTATION

MédiaSahel est un projet financé par l’AFD, Agence française de développement, et mis en œuvre par CFI, Agence française de développement médias, sur une durée de quatre ans. L’objectif est de contribuer, à travers les médias, à l’inclusion de la jeunesse, à la stabilisation et au développement démocratique des pays du Sahel. Dans ce cadre, depuis 2019, CFI et ses partenaires mettent en œuvre des activités au Burkina Faso, au Niger et au Mali afin que l’espace médiatique de ces trois pays soit en mesure d’offrir aux jeunes sahélien·nes des informations fiables, des opportunités d’expression et de participation au débat public et à la vie publique de leur pays.

Dans le cadre de ce projet, CFI souhaite instaurer un nouveau volet d’activités pour consolider, amplifier et approfondir les actions visant à rendre les femmes plus visibles et plus actives dans le débat public des régions où opèrent les radios partenaires du projet. Ce nouveau volet, intitulé « MédiaSahel pour Elles », a pour objectif de renforcer, par l’intermédiaire des médias et avec l’implication d’organisations de la société civile, la position des femmes en tant qu’actrices de changement, de paix et de cohésion sociale au Mali, au Burkina Faso et au Niger. L’action « MédiaSahel pour Elles » est dotée d’un budget de 1,7 million d’euros, et structurée autour de deux composantes :

# Renforcement de l’offre de formation sensible au genre pour améliorer la place et la prise en compte des femmes dans les médias

* 1. **Soutien à la production de contenus autour des enjeux de genre, des droits des femmes et de leur rôle dans les processus de paix et de cohésion sociale**

Les activités se dérouleront dans les capitales et dans différentes régions du Burkina Faso, du Mali et du Niger.

Les bénéficiaires principaux de « MédiaSahel pour Elles » sont les membres du personnel (direction, rédaction et personnel technique), en priorité les femmes, des 36 radios sélectionnées parmi celles impliquées dans MédiaSahel, mais aussi les femmes engagées au niveau local et national en tant qu’expertes ou représentantes de la société civile.

Une équipe est déjà en place pour assurer la mise en œuvre du projet MédiaSahel. Elle est composée d’une Coordinatrice régionale, de trois Coordinatrices et Coordinateurs locaux, de deux Assistants administratifs et logistiques, d’un Responsable administratif et financier régional et d’une Chargée de

communication et de suivi-évaluation basé·es dans les trois pays, et d’une Chargée de gestion et d’une Chargée de projet au siège.

Pour les besoins de la mise en œuvre de « MédiaSahel pour Elles », l’équipe MédiaSahel sera renforcée par une équipe « MédiaSahel pour Elles » qui sera composée de :

* un·e expert·e responsable de la mise en œuvre et de la coordination régionale de « MédiaSahel pour Elles »;
* trois chargé.es de mission basé·es dans les trois pays, à Ouagadougou, Bamako et Niamey pour le projet

« MédiaSahel pour Elles » travaillant en étroite collaboration avec l’expert·e responsable de la coordination régionale de « MédiaSahel pour Elles » et en concertation avec la coordinatrice régionale du projet MédiaSahel et avec les coordinatrices et coordinateurs locaux du projet MédiaSahel ;

* un·e chargé·e projet et un·e chargé·e de gestion depuis le siège de CFI en France.

L’équipe « MédiaSahel pour Elles » assurera la bonne coordination avec l’équipe MédiaSahel concernant notamment : la planification d’activités, l’harmonisation et le respect des procédures internes, notamment relatives aux procédures administratives et financières.

# OBJET DE LA PRESENTE SOLLICITATION DE DEVIS

La présente sollicitation de devis a pour objectif d’identifier un·e Prestataire chargé·e d’assister la mise en œuvre et le suivi des activités prévues dans le cadre de l’action « « MédiaSahel pour Elles » au Burkina Faso, dans le respect des procédures administratives de CFI, des règles du bailleur et des règles sécuritaires en vigueur, et en lien étroit avec l’expert·e chargé·e de la coordination régionale du projet.

# LIEU DE LA PRESTATION

**Lieu principal** : Ouagadougou, Burkina Faso

Dans le cadre de la prestation, le/la Prestataire désigné·e pourra être amené·e à se déplacer dans d’autres villes du pays ainsi que dans les pays où est implémentée l’action « MédiaSahel pour Elles » à savoir le Mali et le Niger.

# DUREE

* + 1. **Durée du Contrat**

La durée du Contrat est de six mois (6) mois à compter de la date de notification du Contrat.

* + 1. **Reconduction**

La durée indiquée à l’article précédent correspond au délai ferme avant reconduction. Au terme du délai ferme de six (6) mois, deux reconductions de six (6) mois chacune pourront intervenir sur décision expresse de CFI.

La durée totale maximale du Contrat, reconductions comprises, ne pourra excéder dix-huit (18) mois.

# PRIX ET PAIEMENT

**Prix de la prestation et unité monétaire**

L’unité monétaire retenue est l'euro. Le prix du contrat est unitaire. En contrepartie de la réalisation des prestations, CFI versera au Contractant un prix unitaire par jour effectué.

Sur les six premiers mois de la prestation (délai ferme), le nombre maximal de jours de prestation n’excédera pas 120 jours.

Sur l’ensemble de la durée du Contrat (reconductions comprises), le/la Prestataire ne peut prétendre au règlement de plus de 360 jours effectués.

Sur l’ensemble de la durée du Contrat (reconductions comprises), le montant total du Contrat, hors frais de communication et de déplacement, ne pourra excéder 18 000€ HT (dix-huit mille euros hors taxes).

# Moyens mis à disposition et coûts pris en charge par CFI

Un **bureau de travail** sera mis à disposition et/ou pris en charge par CFI, en fonction de la disponibilité d’espace de travail dans ses bureaux actuels. Un **ordinateur portable** avec les logiciels et les accès nécessaires ainsi qu’un **téléphone portable** seront mis à disposition du/de la Prestataire.

Les dépenses liées à la **communication** (téléphonie et internet mobile) seront prises en charge par CFI, à hauteur maximale de 30,49 € (20 000 CFA) par mois.

Les dépenses liées au **déplacements professionnels dans la ville** seront prises en charge par CFI, à hauteur maximale de 60,98 € (40 000 CFA) par mois.

Les coûts associés aux **déplacements professionnels en dehors du lieu de la prestation** et les frais de mission seront pris en charge par CFI, sous condition d’une autorisation préalable écrite par CFI et de la présentation des justificatifs afférents par le/la Prestataire. Conformément aux procédures internes de CFI, les frais relatifs aux missions nécessaires à la bonne exécution de la Prestation objet du présent Contrat, seront pris en charge sur la base d’un devis validé par CFI. Une avance correspondant à 100% des per diem et 75% des frais remboursables au réel sera faite sur la base du devis validé. Le solde sera versé au/à la Prestataire à réception et validation de la facture accompagnée des justificatifs afférents.

# Paiement de la prestation

Les paiements seront effectués mensuellement sur la base d’une présentation par le/la Prestataire d’une facture et d’une feuille de temps établies en fonction des journées de Prestation effectuées dans le mois,

dans la limite du nombre de jours précisé ci-avant. Tout règlement doit comporter le bon pour paiement de la facture contresignée par la Direction Afrique sans préjudice du respect des procédures internes de règlement propres à CFI. La Prestation faisant l’objet du présent Contrat seront réglées à terme échu, dans un délai de 30 jours fin de mois à compter de la réception de la facture. Les paiements seront effectués sur un compte bancaire au nom du/de la Prestataire.

# PRESTATIONS CONFIEES AU PRESTATAIRE

La Prestation consiste à :

# Assurer la gestion et le suivi administratif-financier des activités liées à « MédiaSahel pour Elles » au Burkina Faso.

Principales tâches : préparation du budget et du calendrier des activités validés par l’expert·e chargé·e de la coordination régionale, demandes de trésorerie dédiée aux activités « MédiaSahel pour Elles » au Burkina Faso, paiements en espèce, consolidation de la caisse, suivi et transmission des factures de prestataires, suivi de la réalisation de prestations et de productions en lien avec les prestataires et partenaires concernés, suivi du budget en utilisant les outils internes.

# Assurer la logistique liée à la préparation et à l’organisation des activités.

Principales tâches : identification de prestataires et de lieux d’activités, recueil d’offres et de devis, réservations et location de matériel, organisation de missions, gestion du courrier et des communications avec les bénéficiaires et participant·es, envoi des invitations et des programmes validés par l’expert·e chargé·e de la coordination régionale, paiement des per diem, fiches de sécurité, achat et distribution de supports de formation et de communication, appui logistique pendant les activités (matériel, listes de présence, attestations, questionnaires d’évaluation), débriefings.

# Soutenir le suivi, l’évaluation et le reporting.

Principales tâches : Suivi des étapes selon le chronogramme des activités en utilisant les outils de suivi de projet en matière de délais, de coûts et de qualité, participation à la rédaction des documents utiles aux activités (programmes de formation, canevas, listes etc.), recueil des documents produits et utilisés dans le cadre d’une activité, participation aux débriefing des activités (dont la validation des rapports d’activité) et aux réunion de suivi du projet, partage des retours d’expérience, contribution au reporting des activités (mensuel, à l’issue des activités).

# LIVRABLES

* + 1. **Livrables opérationnels**

Le/la Prestataire remettra **à l’expert·e chargé·e de la coordination régionale du** « MédiaSahel pour Elles », les livrables suivants accompagnés de la facture mensuelle, en version dématérialisée, aux échéances indiquées ci-dessous :

À la fin de chaque mois :

* Le rapport mensuel d’exécution de la Prestation ;
* La feuille de temps (modèle fourni par CFI).

À la fin de chaque semaine :

* Le bilan et le planning hebdomadaire (chaque vendredi avant 18h).

# Livrables administratifs-financiers

Le/la Prestataire remettra **à la Chargée de gestion du projet MédiaSahel**, en version dématérialisée, à la fin de chaque mois :

* Le bilan consolidé de la caisse.

# QUALIFICATIONS ET MOYENS DU OU DE LA PRESTATAIRE

* + Journaliste avec une expérience confirmée en gestion de projet OU
  + Responsable administratif et financier, logistique, comptabilité ayant une expérience en gestion de projet, idéalement dans le secteur des médias, du genre ou de la gouvernance.
  + Connaissance des outils et techniques de gestion de projet
  + Bonne maitrise du pack office (Word, Excel, PowerPoint)
  + Bonne capacité d’expression orale et écrite en français
  + Maitrise d’au moins une langue nationale (à l’oral)
  + Disposer d’un moyen de locomotion pour les déplacements professionnels réguliers dans la ville.

**Les offres de prestataires féminines sont encouragées.**

* 1. **SOUMISSION DES OFFRES**

Les candidat·es doivent présenter leur offre en qualité de candidat·e individuel·le. Les offres sont à rédiger en français uniquement.

Les offres doivent impérativement comporter :

* Un CV à jour (5 pages max.) indiquant, pour chaque expérience, le nom et le contact d’une personne de référence ;
* Une offre (1 page max.) mettant en lumière les compétences et expériences répondant aux besoins de la prestation ;
* Une offre financière, détaillant le prix unitaire journalier et le prix total hors taxe (HT) de la prestation, hors frais de communication et de déplacement, présentée de la manière suivante :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **unité** | **nombre** | **prix unitaire**  **HT** | **prix total HT** |
| **Assistance projet** « MédiaSahel pour Elles » **au Burkina Faso** | tarif journalier | 360 | € | € |
| Total HT | | | | € |
| TVA si applicable | | | % | € |
| Total TTC | | | | € |
| *À noter : Les prix sont indiqués en euros (€).*  *HT : hors taxe, TVA : taxe sur la valeur ajoutée, TTC : toute taxe comprise* | | | | |

Les offres doivent être remises par mail à l’adresse suivante : [sylvie.larriere@externe.cfi.fr](mailto:sylvie.larriere@externe.cfi.fr) avec impérativement en objet « CM MédiaSahel pour Elles » / Burkina Faso » au plus tard le 5 juin à 22h (heure de Paris).

**Tout document transmis après cette date ne sera pas pris en compte.**

Au stade de l’attribution, l’attributaire pressenti devra fournir à CFI des documents complémentaires1.

1 Au stade de l’attribution, l’attributaire pressenti devra fournir à CFI les documents suivants :

* La preuve de l’enregistrement de la société candidate (ex : un extrait K-Bis du registre du commerce et des sociétés ou équivalent) pour justifier que la société candidate : n’est pas soumis à la procédure de liquidation judiciaire ; ne fait pas l’objet d’une mesure de faillite personnelle ou d’une interdiction de gérer ; n’est pas admis à la procédure de redressement judiciaire sans avoir été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d’exécution du contrat public. Dans cette dernière hypothèse, lorsque la société candidate est en redressement judiciaire, il produit également la copie du ou des jugements prononcés ;
* La preuve de la souscription à une police d’assurance, datant de moins de six mois, couvrant sa responsabilité en matière de responsabilité civile professionnelle dans le cadre de la réalisation des prestations ;
* Un certificat fiscal ou équivalent, datant de moins de six mois, attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l’impôt sur le revenu, l’impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée. Ce certificat est délivré par l’administration fiscale dont relève le demandeur ;
* Un certificat social ou équivalent, datant de moins de six mois, attestant que la société candidate est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des contributions et cotisations de sécurité sociale (en France, ce certificat est délivré en ligne sur le site de l'Urssaf).